

SB390

C3

D4

PRÉFACE.

*** J'offre au public un petit Traité sur la vigne du Canada, dans le but de populariser la culture de cette vigne, qui devra payer amplement ceux qui voudront bien s'en occuper.

Le traité n'est pas volumineux, il est vrai, mais au point de vue de l'économie politique, ceux qui voudront le mettre en pratique, seront peut-être doublement disposés à se ranger parmi ceux qui semblent croire aujourd'hui que cette question pourrait bien être, un jour, regardée comme l'une des causes principales de la prospérité du pays.

Puissent les hommes d'Etat, animés de sentiments patriotiques, et tous les hommes de progrès en général, associer leur influence en vue d'aider à la solution du problème.

AVIS AUX LECTEURS.

Pour compléter l'ouvrage, je viens de recevoir du gouvernement d'Ottawa, par l'entremise de M. G. A. Gigault, député aux Communes, pour le comté de Rouville, le rapport du chimiste autorisé du gouvernement, sur l'analyse du vin de raisin sauvage ; constatant les propriétés hygiéniques et médicales de ce vin, qui contient du fer et du tanin.

Aussi, dois-je mes remerciements à M. Gigault, pour avoir obtenu gratuitement du gouvernement l'autorisation de faire faire cette analyse.

Les Canadiens peuvent donc se lancer sans crainte dans la culture de la vigne sauvage qui devra les enrichir et enrichir le pays.

ARTHUR DESFOSSÉS.